

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 juin 2016

Objet : RS - Attribution de subventions à l'association Roue Libre

- date de convocation le 24 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 76

L'an deux mille seize, le jeudi trente juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

• étaient présents : 59

Barberaz	Jean-Pierre Coudurier - David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis - Christophe Pierretton
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Challes-les-Eaux	Danièle d'Agostin - Daniel Grosjean - Maurice Meunier
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Céline Vernaz
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Chantal Giorda - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Les Déserts	Michel André
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Michel Fournier
Saint-Baldoph	Christophe Richel - Jacqueline Ol
Saint-Cassin	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Stéphane Bochet à Daniel Grosjean - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Muriel Jeandet à Isabelle Rousseau - de Delphine Julien à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Marc Chauvin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Edith Livernois à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Mornand à Christiane Boisselon - de Benoit Perrotton à Françoise Bovier-Lapierre - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Michel Dantin - de Sylvie Vuillermet à Anne Routin

• conseillers excusés : 3

Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Jérôme Esquevin

Conseil communautaire du 30 juin 2016

délibération n° 086-16 C

objet **RS - Attribution de subventions à l'association Roue Libre**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que la Communauté d'agglomération s'est engagée sur des enjeux essentiels en matière de transports et de déplacements afin de préserver la qualité et l'attractivité de l'agglomération.

Dans le cadre de cette politique, Chambéry métropole travaille en lien avec des associations œuvrant dans le domaine des déplacements urbains et notamment avec l'association Roue Libre.

Chambéry métropole soutient financièrement cette association depuis 2004 sur différentes missions.

Cette année encore, l'association Roue Libre a sollicité Chambéry métropole pour le versement d'une subvention, au titre de 2016. Il est donc proposé qu'une subvention, à hauteur 10 000 €, lui soit accordée pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- 7 000 € afin de poursuivre les actions engagées pour la Vélobricolade,
- 500 € pour la préparation de l'opération « Vél'osons 2017 »,
- 1 500 € pour la poursuite des actions de sensibilisation (sécurité routière...),
- 1 000 € pour la gestion de l'outil d'alerte via son site internet pour recueillir les remarques des usagers concernant les dysfonctionnements constatés sur les aménagements cyclables de l'agglomération.

L'association réfléchit actuellement à la préparation d'une campagne de sensibilisation au respect de chaque usager de la route, tous modes confondus.

La convention annexée précise les modalités de versement de la subvention versée au titre de la Vélobricolade.

Vu l'article 4 alinéa I-II-2 des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et de déplacements,

Vu les crédits inscrits au budget 2016,

Vu l'avis du Bureau du 22 juin 2016,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le versement à l'association Roue Libre d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2016, à hauteur de 10 000 €,

Article 2 : **approuve** la signature de la convention relative à la Vélobricolade,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Xavier Dullin